



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Assemblée communale ordinaire
du 23 mai 2023 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Présidence	M. Gérard Buchs, Syndic
Présents	57 personnes, dont une personne sans droit de vote
Secrétaire	Mme Rosine Menoud, Secrétaire communale
Excusés	Messieurs Romain Rouiller et Daniel Currat

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes. Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, il demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et son prénom.

Nomination des scrutateurs :

- Pour les personnes assises côté fenêtres + les membres du Conseil communal :
M. Laurent Gobet
- Pour les personnes assises côté portes : M. Eric Maillard

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 57 personnes dont une personne sans droit de vote. Il s'agit de Madame Carole Savoy, caissière communale.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages », une parution dans la Feuille Officielle en date du 5 mai 2023, avec le tractanda suivant :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 24 janvier 2023**
- 2. Comptes 2022**
 - 2.1 Comptes de résultat
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de gestion du Conseil communal
 - 2.4 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.5 Approbation
- 3. Demande de crédit pour la construction d'une centrale de chauffe et d'un chauffage à distance**
- 4. Divers**

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune remarque

Votation à mainlevée :

OUI	: 56
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

Rosine Menoud est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Comptes 2022

M. le Syndic passe la parole à M. Georges-Henri Débois, responsable des finances, pour la présentation des comptes.

2.1 Comptes de résultat

M. Georges-Henri Débois donne lecture de la première partie du rapport de gestion du Conseil communal que vous pouvez lire au point 3 de ce procès-verbal.

Remarques ou questions : aucune remarque

2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic remercie M. Georges-Henri Débois pour toutes ces explications et lui passe à nouveau la parole pour la lecture de la suite du rapport de gestion du Conseil communal que vous pouvez lire au point 3 de ce procès-verbal.

Remarques ou questions :

M. Roger Braillard demande que le tableau du bilan au 31 décembre soit inséré dans le bulletin d'infos communales envoyées en tout-ménage. M. Gérard Buchs lui répond qu'il en prend note et que le nécessaire sera fait pour les prochaines années.

2.3 Rapport de gestion du Conseil communal

M. Georges-Henri Débois, Conseiller communal a lu ce rapport de gestion dans les points 2.1 et 2.2 de cette assemblée.

RAPPORT DE GESTION : COMPTES 2022

Dans le premier budget MCH2 de 2022, nous avons un déficit de 237'638,50 francs. Les comptes 2022 bouclent sur un bénéfice de 230'476,45 francs.

Le passage au plan comptable MCH2 nous a contraint à un certain nombre d'opération comptable. La première et pas la moindre a été de reprendre tous nos investissements de ces 20 dernières années afin de créer un tableau des immobilisations. Tous les achats de biens et investissements ont été repris au prix effectif de l'époque et nous avons dû recalculer selon les taux et les durées inscrits dans la loi la valeur actuelle. Cela a créé des amortissements supplémentaires encore applicables à ce jour.

Comme certains objets étaient amortis, les différences et les réserves MCH1 ont constitué une réserve liée au retraitement du patrimoine administratif d'un montant 2'519'135,80 francs. Le Conseil communal a décidé de dissoudre cette réserve sur dix ans, soit un montant annuel de 251'913 francs.

Toute cette explication a pour but de vous dire que ce bénéfice n'est que purement comptable mais que dans la réalité nous avons un déficit de 251'913 francs moins le bénéfice de 230'476,45 soit un déficit de 21'436,55 francs.

Un proverbe chinois dit que le début de la sagesse c'est de désigner les choses par leur nom.

Pour le compte de résultat 2022, nous avons dû changer les charges de perception des impôts du poste de l'administration générale au poste 9 finances et impôts, une interprétation différente des fiduciaires nous ayant accompagnés dans ce changement de plan comptable.

En général, l'énergie a été un des postes ayant dépassé le budget alloué dans tous les chapitres.

Dans le poste de l'ADMINISTRATION GENERALE, votre Conseil a coûté moins cher que budgétisé. Les autres postes ont été relativement cadrés et sont approximativement restés dans le budget, sauf dans le poste Ancienne école Besencens, des réfections des fenêtres urgentes ont été nécessaires.

Le chapitre 1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE mis à part une mauvaise surprise concernant le service des curatelles, un dépassement de 37 pourcents par rapport au budget.

Le chapitre 2 FORMATION, globalement un dépassement de 5 pourcents par rapport au budget. Dans le détail, les comptes de notre participation au cercle scolaire Le Flon-St-Martin primaire et notre participation aux dépenses du Conservatoire ont dépassé le budget alloué, ainsi que bien sûr l'énergie. Des modifications ont été nécessaires sur l'abri des bus et la cheminée de l'ancienne école, ce qui a plombé le compte entretien des bâtiments. Notre participation au pot commun avec Le Flon de l'accueil extra-scolaire (AES) a également été dépassé. En 2022, une nouvelle répartition des enfants a été mise en place pour la rentrée scolaire 2022-2023. Les 1-4H demande plus d'intervenantes à Le Flon, il y a eu plus d'heures de travail, la conséquence en est que la charge salariale a dépassé le budget.

Le chapitre 3 Culture, sport et loisirs, le budget a été bien respecté et il est même inférieur de 6 pourcents.

Le chapitre 4 concerne la Santé, globalement ce poste a été inférieur de 7 pourcents au budget annoncé.

Le gros dépassement est le poste de la participation aux frais d'exploitation RSSV, il est supérieur de 6'500 francs soit 11 pourcents. Il y a eu moins de repas à domicile, par conséquent la partie des revenus est moindre également, ainsi que les remboursements des parents aux soins dentaires.

Le chapitre 5 Prévoyance sociale, ce poste est inférieur au budget de 7 pourcents. Nous y trouvons toutes les prestations aux familles. Elles ont été toutes soit dans le budget, soit inférieur.

Le chapitre 6 Trafic et télécommunications également inférieur à son budget, même le déblaiement, sablage et protection hivernale n'a coûté que 59'000 francs au lieu des 85'000 budgétisés.

Le chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire. Pour rappel, l'approvisionnement et le traitement des eaux usées sont les seuls à devoir s'équilibrer, opération qui ne peut être faite qu'à travers un compte de provision.

Dans ce chapitre, nous y trouvons l'approvisionnement communal en eau, nous avons acheté pour 113'000 francs d'eau et revendu pour 131'000 francs, avec les différentes taxes, nous pouvons alimenter la réserve d'environ 47'000 francs.

Le traitement communal des eaux usées doit être également équilibré. Le revenu des taxes nous a permis de couvrir les dépenses en permettant une mise en réserve de 47'000 francs.

La gestion des ordures ménagères est couverte à 96%. A noter qu'un compte a dépassé le budget, il s'agit de l'aide à la famille, la taxe déchets enfants dont le montant est supérieur de 70 pourcents au budget, il y a donc des bébés à Saint-Martin.

Le chapitre 8 Economie publique, la vente de nos bois a dépassé toutes nos attentes, 46'690 au lieu de 5'000 au budget.

Le chapitre 9 Finances et impôts

Les principaux revenus de votre commune en sont les impôts. Les impôts sur le revenu des personnes physiques sont en baisse, non seulement sur le budget à 7 pourcents, mais également par rapport à l'année 2021 soit près de 3%.

Les impôts sur la fortune des personnes physiques en revanche sont en augmentation, j'en suis content pour vous, soit 3 % par rapport à 2021.

Les impôts communaux spéciaux sont cette année encore nos sauveurs, l'impôt sur les gains immobiliers et plus-values ainsi que l'impôt sur les mutations ont été les plus performants, soit presque 300'000 francs.

Dans les charges, c'est dans ce chapitre qu'ont été mis les frais de perception d'impôts et provision d'encaissement que lors du budget nous avions mis dans le chapitre zéro.

Je vous remercie de votre attention et nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

Commentaires sur les investissements 2022

Remplacement des jeux existants : école et village

Il a été voté un budget de 55'000 francs, le coût total des jeux est de 58'246,10. La place de l'école a demandé du goudronnage en plus. La participation de l'immeuble des Courtes Poses 1 a été de 2'000 francs, donc une charge total de 56'246,10 francs.

Aménagement de la place du village de Saint-Martin

Il a été voté un budget de 35'000 francs, le coût total s'est élevé à 35'952,95 francs.

Mise à jour du PGEE communal et des canalisations privées

L'investissement voté au budget 2019 était de 56'000 francs selon un devis de MGI. Ils n'étaient pas au courant de tous les travaux déjà effectués, donc le coût final a été de 36'170,85 francs.

Nouveau colombarium

Le budget voté était de 46'700 francs, le coût final est de 38'522,20 francs.

Changement des compteurs d'eau

Le budget voté pour 2022 était de 78'000 francs, un crédit additionnel de 40'000 francs vous a été demandé au printemps 2022 soit 118'000 francs afin de pouvoir mandaté une entreprise pour les installations de ces compteurs. Le coût final est de 116'153,15 francs.

Canalisation « Champ Riond » protection des eaux claires et usées.

Le permis de construire a été refusé par l'Etat, donc seul l'argent dépensé a été pour les études, un nouveau permis a été demandé, à suivre.

Centrale de chauffe

Le crédit d'installation vous sera demandé dans la suite de cette assemblée.

Commentaires sur le bilan 2022

Le bilan MCH2 ne correspond plus à ce que nous connaissions, notre trésorerie s'élève 1'633'092,41 francs, les exigibles à court terme sont de 999'801,94 francs. La grosse différence vient du patrimoine administratif passant de 3'927'687,37 francs à 7'159'453,63 francs selon les réévaluations exigées par la loi. Nos emprunts auprès des établissements financiers s'élèvent à 3'248'035,40 francs. A remarquer la réserve liée au retraitement suite à l'introduction MCH2 de 2'267'217,00 francs, cette réserve sera dissoute sur 10 ans, par un montant annuel de 251'913 francs.

Au 31 décembre 2021, la dette brute était de 3'289'536,69 et par habitant 3'206,18 pour 1'026 habitants. La dette nette était de 1'342'368,93 et par habitant 1'308,35.

Au 31 décembre 2022, nous étions plus que 1'018 habitants. La dette brute de 3'052'602,91 et par habitant 2'998,63. La dette nette était à 1'428'223,84 et par habitant 1'402,97

Remarques ou questions : aucune remarque

2.4 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière précise que le rapport de l'organe de révision ne sera pas lu car il pouvait être consulté à l'administration communale. Madame Catherine Heimann donne lecture du rapport de la commission financière. Ces rapports sont joints au présent procès-verbal et en font partie intégrante. M. le Syndic remercie la commission financière pour son travail, ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

Remarques ou questions : aucune remarque

2.4 Approbation

Votation à mainlevée des comptes de résultat

OUI	:	49
NON	:	0
ABSTENTIONS	:	7 (membres du Conseil communal)

Les comptes de résultat sont acceptés.

Votation à mainlevée des comptes des investissements

OUI : 49
NON : 0
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes d'investissements sont acceptés.

M. le Syndic remercie M. Georges-Henri Débois et Mme Carole Savoy pour leur travail dans la tenue des comptes.

3. Demande de crédit pour la construction d'une centrale de chauffe et d'un chauffage à distance

Gérard Buchs rappelle qu'une séance d'information sur ce projet de centrale de chauffe et de chauffage à distance a eu lieu lors de l'assemblée communale extraordinaire du 24 janvier dernier. M. Roy du bureau RWB SA était présent pour répondre aux questions des citoyennes et citoyens.

Gérard Buchs passe la parole à M. Pascal Delessert, Conseiller communal et responsable du groupe de travail de la centrale de chauffe et du chauffage à distance.

Pascal Delessert explique que les installations de chauffage de la commune de Saint-Martin deviennent vieillissantes et c'est pourquoi le Conseil communal a choisi d'aller de l'avant avec ce projet de centrale de chauffe et de chauffage à distance. Pascal Delessert informe que dès 2030, les installations de chauffage à mazout devront être remplacées.

Pascal Delessert indique que pour le Conseil communal, il est important de montrer l'exemple en tant que collectivité publique et de valoriser le bois suite aux entretiens des forêts de la corporation forestière de la Haute-Veveyse.

Le souhait du Conseil communal est également de faire profiter tous les citoyens qui se relieront à ce chauffage à distance.

Pascal Delessert relève que le projet d'une installation biogaz n'est pas possible dans notre commune car nous n'avons pas de zone industrielle et informe que dans les communes concernées par les projets de biogaz, les procédures ont pris énormément de temps à être implémentées.

Pascal Delessert informe qu'une étude de géothermie a été réalisée et représenterait un investissement de CHF 1'450'000.-- et représente un coût supérieur de CHF 321'000.— à la solution bois.

Avec cette solution de géothermie, le coût moyen du kW est entre 26 - 28 cts.

Pascal Delessert informe que 12 forages de 250 m. de profondeur devraient se faire sur le terrain de foot et explique que cette solution est moins appropriée pour notre Commune.

Pascal Delessert informe que le Conseil communal a choisi la variante bois pour un coût d'investissement de CHF 1'129'000.— et un coût moyen du kW entre 18 et 21 cts.

Pascal Delessert précise que si uniquement le raccordement des bâtiments communaux aura lieu, le coût moyen du kW sera entre 23 et 25 cts du fait qu'il n'y aura aucune rentrée de taxe de raccordement et de vente d'énergie.

Pascal Delessert présente le réseau projeté qui est formé par les bâtiments communaux, soit le bâtiment de la salle polyvalente, l'école, ainsi que les bâtiments de l'église, le bâtiment anciennement La Croix Fédérale et les deux immeubles de la Rte de Bulle qui sont à ce jour intéressés à rejoindre ce projet. Cela représente environ 450 m. de réseau de chauffage. Pascal Delessert informe qu'à ce jour, la Commune de Saint-Martin n'a pas de contrats de raccordement signés. Le Conseil communal a choisi d'obtenir l'approbation du crédit de

construction de ce projet par l'assemblée communale de ce soir et ensuite reprendra contact avec les propriétaires intéressés. Les contrats seront signés pour une durée de 20 ans.

Pascal Delessert explique le dimensionnement de cette centrale de chauffe :

- Chaudière de 200 kW
- Secours et appoint au mazout
- Accumulation d'environ 6'000 litres
- Couverture à 95 % par le bois
- Consommation 940 m3 de plaquettes par an

Pascal Delessert relève qu'il y aura la possibilité d'ajouter d'autres producteurs d'énergie durant ces prochaines années.

Pascal Delessert présente le plan d'implantation de ce projet de centrale de chauffe qui se fera dans l'ancien local des pompiers et l'emplacement de la chaudière à mazout sera maintenue dans la chaufferie actuelle.

Pascal Delessert précise que l'installation du chauffage à distance pourra être réalisée par étapes en fonction des raccordements.

Pascal Delessert informe que dans ce local pompiers, il sera prévu de garder de la place pour ajouter une deuxième chaudière si nécessaire. Pascal Delessert informe que certains bâtiments seront assainis ce qui provoquera de l'économie de CO2.

Pascal Delessert explique le tableau de l'investissement pour cette variante bois et indique que les subventions et les taxes de raccordement représenteront un montant plus ou moins de CHF 323'000.--. Pascal Delessert informe que Georges-Henri Débois, Conseiller communal responsable des finances commentera plus précisément le tableau de cette demande de crédit de construction.

Pascal Delessert informe qu'une convention a été signée avec la corporation forestière de la Haute-Veveyse pour la fourniture des plaquettes et indique que la livraison des plaquettes aura lieu avec le véhicule de la Corporation qui peut transporter environ 10 à 11 m3 de plaquettes. Durant l'hiver, cela représentera 2 à 3 livraisons par semaine en un après-midi à définir et l'été une livraison toutes les 2 semaines.

Pascal Delessert informe que le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieurs pour une étude pour mettre le quartier des Courtes Poses en zone 30. Le parcours d'accès du camion à la centrale de chauffe est encore à définir.

Pascal Delessert informe que la cheminée sera conforme aux normes pour les particules fines. Selon les informations reçues de la commune de Semsales, leur installation est 30% en dessous des normes pour les particules fines. Pascal Delessert informe que cette installation demandera 2 ramonages par années et qu'à Semsales, la gestion et l'entretien de leur installation représente environ 50 heures de travail annuellement pour l'employé communal.

Pascal Delessert indique qu'il a eu une discussion avec le personnel des communes de Semsales et Charmey et qu'il y aura la possibilité d'obtenir de l'aide de la part de ces communes.

Pascal Delessert informe que ce projet est viable techniquement et financièrement car le coût moyen de la chaleur se situera entre 18 et 21 cts / kW et restera concurrentielle.

Pascal Delessert termine sa présentation en informant qu'avec tous ces éléments, le Conseil communal est très confiant pour mettre ce projet en marche d'une manière relativement simple et passe la parole aux citoyennes et citoyens présents.

Mme Christine Colliard demande si la centrale solaire va remplacer l'installation de chauffage à mazout. Pascal Delessert lui répond que l'installation solaire sera en appui à la centrale de chauffe et le chauffage à mazout restera un chauffage d'appoint. Mme Colliard demande également la comparaison de l'économie de CO 2. Pascal Delessert lui répond qu'il y aura une économie de 155 tonnes car actuellement 169 tonnes pour l'installation de chauffage à mazout contre 14 tonnes pour le projet de centrale de chauffe.

Mme Colliard relève qu'il y aura beaucoup plus de trafic car il faut ajouter les transports pour le vidage des moloks qui seront également mis en service en fin d'année. Pascal Delessert lui répond que c'est pour cette raison que le Conseil communal souhaite mettre le quartier des Courtes Poses en zone 30.

M. Michel Cuendet demande quel est le coût de livraison. Pascal Delessert lui répond qu'il se monte à CHF 45.— le m3 (plaquettes et transport). M. Cuendet demande si le camion de la corporation lors des livraisons des plaquettes va circuler dans le quartier des Courtes Poses. Pascal Delessert lui répond par la négative.

M. Bernard Gobet indique que M. Roy du bureau RWB SA n'a pas communiqué les prix demandés au Conseil de Paroisse et du coup, le Conseil de Paroisse a décidé d'installer une PAC géothermie comme moyen de chauffage pour leur bâtiment de la Cure. M. Gobet informe également que pour le bâtiment de l'Eglise, le Conseil de Paroisse est dans l'attente d'une réponse de l'Evêché par rapport à un futur regroupement de Paroisses. Pascal Delessert informe qu'il prend note de ces informations.

M. Bernard Gobet demande comment les cendres de cette installation seront évacuées. Pascal Delessert lui répond que les cendres sont évacuées deux fois par année et directement à la SAIDEF.

M. Christian Rouiller demande s'il serait potentiellement possible, en cas de nécessité d'agrandir le dimensionnement de la centrale de chauffe. Pascal Delessert lui répond qu'il est possible d'installer une deuxième chaudière si nécessaire.

M. Christian Rouiller relève qu'un projet de transformation ou de démolition de l'école plus précisément du bâtiment 1970 devra être étudié et demande s'il ne serait pas plus judicieux d'intégrer la centrale de chauffe dans ce bâtiment. Pascal Delessert lui répond que le projet de rénovation de l'école n'a pas encore démarré et trouve que cela n'a pas de sens de mettre la centrale de chauffe dans le bâtiment de l'école.

Gérard Buchs rajoute que ce n'est pas judicieux au niveau de la sécurité avec les enfants.

M. Laurent Gobet demande combien de temps va durer la réserve de bois. Pascal Delessert lui répond que seulement 30 à 40% du bois est utilisé au niveau de la corporation forestière de la Haute-Veveyse. Gérard Buchs rappelle qu'une convention a déjà été signée avec celle-ci.

M : Laurent Gobet propose de construire une installation de géothermie et de vendre le bois de notre commune à Semsales.

Pascal Delessert répond qu'il y a une différence de coût entre les variantes géothermie et bois. Pascal Delessert informe que l'installation de géothermie a une durée de vie de 10 à 15 ans tandis que l'installation bois a une durée de vie de 20 à 25 ans.

M. Joseph Rigolet informe qu'il est déçu de voir l'entretien des forêts actuellement.

M. Jérémy Vaccher demande quelle est l'urgence de ce projet et s'il est vraiment impératif de le faire maintenant.

Pascal Delessert lui répond qu'il y a urgence car les installations de chauffage communales deviennent vieillissantes et engendrent des frais de réparation. Pascal Delessert indique également qu'il faut anticiper car il faut prévoir les délais de mise à l'enquête, environ 6 mois et ensuite une année de travaux. Pascal Delessert relève que le souhait du Conseil communal est d'échelonner les investissements.

Gérard Buchs répond que le Conseil communal a choisi de mettre des priorités et a choisi de mettre en route le projet de centrale de chauffe et de chauffage à distance et ensuite il enchaînera avec le projet de rénovation de l'école.

Mme Christine Colliard explique qu'il y a beaucoup de bois sur le territoire de la Commune mais aussi du soleil et demande pourquoi pas avancer rapidement avec le projet de panneaux solaires photovoltaïques. Pascal Delessert informe qu'un projet panneaux solaires photovoltaïques a un

certain coût, la pose de 500 m2 de panneaux photovoltaïques est un investissement de CHF 140'000.— sans faire d'études sur l'état des charpentes des bâtiments.
Mme Christine Colliard dit que ces panneaux photovoltaïques pourraient être posés sur des talus. Pascal Delessert lui répond qu'il n'y a pas de talus dans les environs.

M. Marc Piccand trouve bizarre qu'on s'inquiète pour le bois car il informe que c'est la meilleure solution que l'on peut avoir car il s'agit d'énergie renouvelable locale. M. Piccand relève que nos forêts sont sous exploitées. M. Marc Piccand est très content que l'on puisse valoriser le bois de nos forêts et encourage à la réalisation de cette centrale de chauffe à bois et chauffage à distance.

M. Georges-Henri Débois, responsable des finances présente le financement suivant :



Commune de
1609 Saint-Martin FR

Demande de crédit

8791.5040.21/ bilan 14040.00

Construction Centrale de chauffe

Plan de financement

Bâtiment - Génie Civil	SFr.	61'000.00	
Technique en centrale	SFr.	402'000.00	
Réseau de chauffage à distance	SFr.	386'000.00	
Sous-stations	SFr.	81'400.00	
Divers imprévus	SFr.	46'600.00	
Honoraires RWB	SFr.	152'000.00	
Total subventions			SFr. 121'000.00
Taxes de raccordement maximales privées			SFr. 90'000.00
Taxes de raccordement communales			SFr. 112'000.00
Solde à charge de la commune			SFr. 806'000.00
Total	SFr.	1'129'000.00	SFr. 1'129'000.00

Financement

Emprunt bancaire	SFr.	1'129'000.00
------------------	------	--------------

Charges financières annuelles

Coût de l'emprunt à 5%	SFr.	56'450.00
Amortissement à 3%	SFr.	33'870.00
Total des charges financières	SFr.	90'320.00

Saint-Martin, le 10 mai 2023 / GHD

Remarques ou questions : aucune remarque

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : aucune remarque

Votation à main levée :

OUI	: 46
NON	: 8
ABSTENTION	: 2

Gérard Buchs remercie tous les membres présents pour leur confiance et l'acceptation de ce projet ainsi que le Conseil communal pour l'immense travail effectué.

4. Divers

La parole est donnée aux citoyens.

M. Charly Braillard fait remarquer que les tilleuls situés au centre du village ont été massacrés. Il trouve cela malheureux. Gérard Buchs lui répond que le Conseil communal en prend note.

M. Roger Braillard demande si des nouveaux jeux sont prévus à la place de jeux du centre du village. Gérard Buchs informe que cela va suivre.

M. Michel Cuendet relève que la haie qui se situe le long de la Rte de Châtel vers l'école déborde sur la route communale et gêne la visibilité des automobilistes et des piétons. Gérard Buchs lui répond que des rappels sont régulièrement effectués auprès des propriétaires concernés.

M. Roger Braillard demande jusqu'à quelle heure peut-on tondre le gazon ? Gérard Buchs lui répond que ce doit être 20h00 – 20h30 tout en respectant le voisinage.

Election de M. Lionel Bussard au Conseil communal

Gérard Buchs informe qu'une seule liste, conforme aux dispositions légales, comportant le nom d'un candidat a été déposée dans les délais fixés.

Ainsi, conformément à l'art. 97 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 6 avril 2001, le Conseil communal a proclamé, **M. Lionel Bussard domicilié à Saint-Martin**, élu sans scrutin.

Gérard Buchs présente M. Bussard avec le message suivant :

M. Lionel Bussard a 42 ans, marié et papa de 3 enfants. Il est arrivé à Besencens avec ses parents en 1982. Il a joué de la Fanfare et a fait partie du Ski-Club pendant plusieurs années avec beaucoup de plaisir. Ayant fait un apprentissage de paysagiste, Lionel Bussard s'est rapidement dirigé vers les travaux alpins jusqu'en 2022. Actuellement, il travaille comme conseiller technique en application. Les sports d'hiver et la moto sont ses loisirs favoris.

M. Bussard est très enthousiaste à intégrer le Conseil communal de Saint-Martin FR, village qu'il affectionne particulièrement.

Le Conseil communal le félicite pour cette élection et lui souhaite la bienvenue au sein de l'exécutif de notre commune dès le 1^{er} juillet 2023.

Dès lors, l'élection complémentaire prévue le **18 juin 2023 est annulée.**

M. Lionel Bussard est félicité par applaudissements par l'assemblée.

Démission de Gérard Buchs, Syndic au 30 juin 2023

Gérard Buchs adresse le message suivant :

Je profite de cette dernière prise de parole pour vous remercier toutes et tous citoyennes et citoyens pour la confiance que vous m'avez témoigné durant toutes ces années en tant que conseiller communal et Syndic.

Je remercie tout le personnel communal, toutes les personnes membres des commissions communales pour cette magnifique collaboration durant toutes ces années. Je remercie également les dames de l'administration communale avec qui j'ai eu la très grande satisfaction de travailler et de collaborer avec une parfaite confiance et amitié. Et je voudrais terminer mes remerciements envers mes collègues du Conseil communal pour cette grande complicité, cette entente cordiale et collégiale qui m'a permis d'assumer ce mandat de Syndic avec une très grande sérénité et un très grand plaisir. Je souhaite que cette collégialité se poursuive pendant de nombreuses années au sein de notre Conseil communal. Et pour ne pas changer les bonnes habitudes, nous allons tout simplement passer au verre de l'amitié. Un très grand merci à toutes et à tous.

Gérard Buchs est applaudi par l'assemblée présente.

Ursula Hugi, vice-Syndic prend la parole et remercie Gérard pour son immense travail, pour sa collégialité au sein du Conseil communal durant toutes ces années.

Mme Hugi annonce que les remerciements officiels à notre Syndic auront lieu lors de l'assemblée communale de décembre 2023 et l'invite déjà à y participer.

Gérard Buchs clôt la séance à 21h30 et invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Il souhaite à chacun/e une bonne rentrée.

Le Syndic :

Gérard Buchs

La Secrétaire :

Rosine Menoud

Saint-Martin, le 7 juin 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN COMPTES DE L'EXERCICE 2022

SITUATION AU 24 AVRIL 2023

La commission financière s'est réunie le 5 avril 2023 en présence de Monsieur Gérard Buchs, syndic, de Monsieur Georges-Henri Débois, conseiller communal et responsable du dicastère "Finances et impôts", ainsi que de l'organe de révision, la fiduciaire Fidexpert SA Fribourg à Granges-Paccot, représenté par Monsieur Stéphane Guillet, réviseur. Les travaux effectués par la fiduciaire lors du contrôle des comptes communaux 2022 nous ont été expliqués en détail et quelques recommandations ont été émises. Des processus de contrôles internes sont en place, notamment au niveau de l'informatique, des signatures bancaires et de la gestion du personnel. De plus, une matrice de système de contrôle interne défini selon les prescriptions du Conseil communal est en cours d'élaboration et devrait être achevée dans un délai raisonnable.

La commission financière s'est réunie une deuxième fois le 24 avril 2023 avec uniquement les représentants de la commune pour passer en revue les comptes et poser ses questions. Elle remercie les personnes présentes pour leur disponibilité lors de ces deux rencontres.

Dans son rapport du 5 avril 2023, l'organe de révision confirme que la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et recommande leur approbation.

La commission financière tient tout d'abord à préciser qu'un déficit de Fr. 237'638.50 avait été prévu au budget 2022. Finalement, les comptes communaux 2022 clôturent avec un bénéfice de Fr. 230'476.45, soit un écart positif arrondi de Fr. 468'000. Cet excellent résultat s'explique principalement par des recettes supplémentaires au niveau des impôts ordinaires et spéciaux, une bonne et rigoureuse gestion des dépenses dans la majorité des dicastères mais aussi car la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif va être dissoute sur une durée de 10 ans pour un montant annuel de Fr. 251'918.80.

Au 31 décembre 2022, la fortune de la commune s'élève à Fr. 2'513'015.02 et le montant total des réserves pour les eaux claires et les eaux usées se monte à Fr. 852'054.94. A cette même date, la provision pour pertes sur débiteurs est de Fr. 110'000.00.

La commission financière remercie le Conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et donne son préavis favorable à l'assemblée communale d'approuver les comptes de l'exercice annuel 2022 tels qu'ils ont été présentés.

Saint-Martin, le 16 mai 2023



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
APPROBATION D'UN CREDIT ADDITIONNEL
SITUATION AU 10 MAI 2023**

Monsieur Gérard Buchs, syndic, Monsieur Georges-Henri Débois, conseiller communal et responsable du dicastère " Finances et impôts " et M. Pascal Delessert, conseiller communal et responsable du dicastère " Routes, cimetière et feu ", ont informé la commission financière le 10 mai 2023 sur une demande de crédit qui sera mise au tractanda de l'assemblée communale du 23 mai 2023 pour approbation. Cet élément concerne un investissement qui impactera vraisemblablement l'exercice 2024.

DEMANDE DE CREDIT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE DE CHAUFFE ET D'UN CHAUFFAGE A DISTANCE

Le conseil communal a pris la décision de remplacer les installations vieillissantes de chauffage à mazout du complexe communal ainsi que de l'école par un système de centrale de chauffe avec chauffage à distance. Ceci permettra, par ailleurs, de respecter l'obligation légale de chauffer les bâtiments publics avec une énergie renouvelable d'ici à 2030. Pour sa part, la commission financière relève que l'investissement proposé se monte à Fr. 1'129'000.00 et que des subventions sont attendues pour un montant estimé à Fr. 121'000.00 pour ce projet. La commission financière estime, qu'au vu de la situation financière actuelle de la commune, cet investissement est supportable et le préavise favorablement.

Saint-Martin, le 16 mai 2023


La présidente : Catherine Heimann


Le secrétaire : Yannick Aebischer